

Avis voté en plénière du 8 avril 2014

Pour un renouveau des politiques publiques de la culture

Déclaration du groupe de la mutualité

Cet avis nous invite à rechercher les voies d'un « renouveau des politiques publiques de la culture ». Le groupe de la mutualité adhère à cette nécessité, tant il lui semble important de maintenir et de développer une politique culturelle ambitieuse et porteuse de lien social.

À une époque où les mutations économiques, sociales et technologiques sont importantes dans les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma, mais pas uniquement, il apparaît indispensable de rechercher les moyens de les intégrer et de les anticiper afin de permettre un développement équitable des politiques culturelles, tant sur l'ensemble du territoire qu'auprès de tous les citoyens.

Comme le rappelle à juste titre l'avis, la double exigence d'une politique publique de la culture doit permettre d'une part, de répondre à des missions de service public et d'agir contre les inégalités culturelles et, d'autre part, de susciter et pérenniser un environnement favorable à la liberté de création des artistes.

Le groupe de la mutualité insiste sur le rôle des pratiques amateurs, facteurs de réalisation personnelle et de lien social. Par ailleurs, l'accès à ces pratiques, tout comme l'accès aux productions culturelles et artistiques, doit s'entendre à la fois au niveau territorial, socio-économique mais aussi tout au long de la vie et sans discrimination liée à des situations de handicap ou des lieux de vie (établissements sanitaires, médico-sociaux, pénitentiaires, zones rurales, quartiers en difficultés...).

La précarité de certains métiers artistiques appelle à une restructuration de l'emploi en luttant à la fois contre les pratiques abusives ou illégales et pour une couverture sociale consolidée. Cette dernière doit, en effet, prendre en compte les particularités de ces métiers, notamment dans le secteur des arts plastiques, qui n'est pas abordé dans cet avis.

La question de l'égalité hommes-femmes est également fortement posée dans le domaine de la culture et de la communication, car on constate un accès limité des femmes aux plus hautes responsabilités quel que soit le type de structures, ainsi qu'une offre de rôles féminins plus faible. Si, comme le souligne l'avis, ces constats dépassent largement le champ de cet avis, cela n'empêche pas la mise en place d'actions spécifiques à ces secteurs, telles que proposées par le comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication.

Le groupe de la mutualité salue le travail du rapporteur, nécessairement très technique compte tenu de la complexité de ces secteurs en constante évolution technologique et économique. Le renouveau

des politiques culturelles doit permettre la préservation d'une diversité culturelle essentielle à notre identité collective et individuelle.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.